

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Registre de commerce : Luxembourg B 96.268
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires du compartiment LUXEMBOURG SELECTION FUND - Solar & Sustainable Energy Fund (le « **Compartiment S&SE** ») (les « **Actionnaires** »)

Luxembourg, le 29 juillet 2022

*Les termes commençant par une majuscule dans les présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») informe par la présente les Actionnaires des modifications suivantes apportées au Prospectus :

I. Changement d'adresse du conseiller en investissement

L'adresse du conseiller en investissement désigné par le Gestionnaire de portefeuille, Arcane Capital Advisors Pte Ltd, a changé et sera désormais 50 Raffles Place #30-09, Singapour 048623.

II. Rectification de la référence incorrecte à l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») au sein des déclarations d'alignement à la taxonomie

Les déclarations d'alignement à la taxonomie font incorrectement référence à l'article 9 du SFDR. Le Compartiment S&SE remplit les conditions requises pour être considéré comme un produit relevant de l'article 8 du SFDR, car il présente des caractéristiques environnementales, comme indiqué dans le Prospectus.

Par conséquent, la référence incorrecte, qui n'est qu'une coquille, a été rectifiée.

III. Mise à jour concernant la commission de performance

Étant donné que le Gestionnaire de portefeuille est en droit de percevoir une commission de gestion par prélèvement sur les actifs du Compartiment S&SE, le Conseil a décidé de réviser et d'ajuster le modèle de calcul de la commission de performance du Compartiment S&SE conformément aux Orientations sur les commissions de surperformance dans les OPCVM et certains types de FIA de l'AEMF datées du 5 novembre 2020 (les « **Orientations de l'AEMF** »).

La Commission de performance sera calculée pour chaque exercice financier (la « **Période de calcul** »), se terminant respectivement le 30 avril (la « **Date de cristallisation** »), la première Période de calcul au titre d'une quelconque catégorie d'actions correspondant à la période commençant à la date où cette catégorie a été émise et se terminant à la Date de cristallisation de l'année suivant sa date

d'émission. La Commission de performance sera calculée chaque Jour de valorisation et cristallisée à la fin de chaque Période de calcul.

Pour chaque Période de calcul, la Commission de performance sera égale à 10 % p. a. de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par action dépassant le *High-on-High* (tel que défini ci-dessous).

Une Commission de performance sera uniquement due si la Valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée excède la Valeur nette d'inventaire à la date de la dernière cristallisation pendant la Période de référence de la performance (le « *High-on-High* »).

La « **Période de référence de la performance** », qui correspond à la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées, correspond à la durée de vie entière du Compartiment S&SE. Toute sous-performance ou perte subie précédemment au cours de la Période de référence de la performance doit être recouverte avant qu'une Commission de performance ne soit payable.

La Commission de performance est calculée après déduction de tous les coûts, mais avant déduction de la Commission de performance. La Commission de performance sera versée au Gestionnaire de portefeuille dès que possible au terme de la Période de calcul concernée.

Si des actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la Commission de performance sera calculée comme si le jour de rachat concerné correspondait à la fin de la Période de calcul. Un montant égal à toute Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera versé au Gestionnaire de portefeuille.

Les modifications susmentionnées sont reprises dans une version actualisée du Prospectus qui sera datée de juillet 2022 et mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil

Le prospectus partiel et les documents « Informations clés pour l'investisseur » pour la Suisse resp. la feuille d'information de base, les statuts, les extraits des rapports annuel et semestriel de la SICAV pour la Suisse ainsi que d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse :

Carnegie Fund Services S.A. 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement est **UBS Switzerland AG**, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich.